

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

ABONNEMENTS	
LOT et Départ. limitr.	1 an
6 mois	34 fr.
1 an	62 fr.
Autres Départements	
6 mois	36 fr.
1 an	68 fr.

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 2 francs

50^c

Administration
CAHORS -- 1, Rue des Capucins, 1 -- CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT (1868-1942)
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) 3 fr. »
RÉCLAMES (- d' -) 4 fr. »
CHRONIQUE LOCALE (- d' -) 6 fr. »

50^c

APRÈS LES FÊTES

Il nous faut repenir sur ces fêtes données par la Légion des Combattants pour la célébration de son deuxième anniversaire. Elles sont chargées de sens. Elles comportent un enseignement que M. Virebent, le chef honoré et respecté des légionnaires dans le Lot a formulé en termes clairs quand il a dit :

« Une fois déjà, notre Chef, le Maréchal Pétain, a sauvé la France. Il la sauvera de nouveau avec nous si de tout notre être, de tout notre cœur, nous le suivons fidèlement dans la voie qu'il nous a tracée. »

Voilà le but : sauver la France ! La faire sortir vivante de l'affreux défilé dans lequel elle est engagée !

Cela ne se fera pas tout seul. A l'accomplissement de toute œuvre humaine il y a deux conditions sine qua non. D'abord une tête qui « pense », qui la conçoit et en dirige l'exécution. Cette condition-là — le Chef — nous l'avons ! L'autre c'est un instrument actif et bien adapté pour l'exécuter. Cette seconde condition, qui peut la remplir ?

Eh ! bien, il faut que ce soit la Légion. Comment ?... C'est ce que M. Virebent a fort clairement expliqué en disant :

« Par sa collaboration avec les Pouvoirs publics, la Légion doit assurer la liaison entre l'Etat et le Populaire. »

« Elle devient l'instrument le plus efficace pour associer les Français aux préoccupations de l'Etat et pour éclairer sur les difficultés de l'œuvre gouvernementale. »

« Elle doit éduquer les cadres dont le rôle sera de répandre des idées saines au milieu d'un pays parfois désorienté en se conformant à la consigne du Maréchal qui a dit : « Vous imposerez silence aux critiques sournoises ou tumultueuses. »

Donc œuvre d'éducation civique, qui doit s'exercer en tout temps, mais qui peut n'être pas suffisante. La Légion donne l'exemple ! L'exemple de la discipline consciente et volontaire qui doit entraîner celle des citoyens dont elle se fait le guide et que la majorité d'entre eux n'hésitera pas à suivre. Mais comment ne pas prévoir qu'il puisse y avoir des réfractaires, soit qu'ils ne comprennent pas, soit qu'ils comprennent trop ? C'est à quoi pensait sans doute M. Virebent quand il ajoutait :

« A tout moment et en toute occasion, la Légion et son Service d'Ordre légionnaire doivent être prêts à apporter au Chef de l'Etat et à son gouvernement le puissant appui de LEUR FORCE MORALE ET PHYSIQUE ! »

Voilà qui est clair et qui dit bien ce qu'il faut dire ! Comme il est inadmissible que le salut commun soit compromis par des résistances intéressées, ou par des incompréhensions invincibles, ou par des passions sentimentales, ou par des préférences personnelles, ou par des intérêts particuliers d'ailleurs mal compris car ils sombreraient avec tout le reste dans une débâcle générale, il faut bien que ce salut commun ait ses représentants et ses défenseurs. La Légion et ses S.O.L. sont dévolus à ce rôle qu'ils doivent être prêts à remplir à toutes éventualités.

Dés qu'on est résolu à sauver la France, il faut vouloir les moyens de ce qu'on veut et ne pas se laisser arrêter par des scrupules que nous paierions trop chers. Tant mieux si l'on y réussit avec le plein concours du peuple français, tant pis s'il faut se passer de ce concours. Le salut du pays doit être assuré. Avec lui, si l'on peut ; sinon sans lui et au besoin malgré lui. L'important est que la France soit sauvée.

Emile LAPORTE.

CAHORS

M^e GIBBERT EST NOMME MAIRE DE CAHORS

La crise municipale ouverte par la mort du regretté M. Tassart est sur le point d'être heureusement dénouée. C'est M^e Gisbert, avocat, chevalier de la Légion d'honneur, qui est nommé maire de notre ville.

Ce choix rencontrera l'assentiment et l'approbation de la population cadurcienne. M^e Gisbert, dont la valeur et le mérite sont connus et très appréciés dans notre ville, présente en outre le grand avantage d'être, si l'on peut dire, un débutant dans la vie publique. Il y arrive tout neuf ; il n'apportera avec lui aucun souvenir des luttes partisans d'autrefois. Il y sera accueilli par une confiance unanime qui l'aidera dans sa difficile tâche.

Nous saluons de bon cœur son arrivée à la mairie en nous félicitant pour Cahors de l'heureux choix qui en a été fait.

Les membres du Conseil municipal seront ultérieurement désignés.

Recrutement d'Officiers

Les Officiers de réserve ou d'active retraités, désireux d'occuper un emploi d'Adjoint Administratif de réserve, devront adresser leur demande au Général Commandant le Groupe de Camps du Sud-Est, à Fréjus (Var).

Service des chaussures

Le public est informé que la distribution des coupons d'achat de chaussures commencera le 9 septembre 1942.

Du 9 au 15 septembre, distribution des bons d'achat de pantoufles.

Du 16 au 22 septembre, distribution des bons de chaussures d'usage travail, usage fatigue, usage ville et fantaisie.

Tout bon non retiré le 22 au soir sera annulé.

Lycée Clément-Marot

Mme la Directrice du Lycée de Jeunes Filles de Cahors prie instamment les familles des internes de confirmer, si elles ne l'ont déjà fait, le maintien de leur fille à l'Internat pour la prochaine année scolaire. Toute place non redemandée au 15 septembre sera considérée comme vacante.

Mme la Directrice recevra, à dater du 16 septembre, tous les jours, de 14 heures à 16 heures, sauf le dimanche et le lundi.

Toute demande de renseignements ou de rendez-vous devra contenir un timbre pour la réponse.

La promesse de M. Cassagnade

Le Préfet du Lot communique :

M. Jean Cassagnade, maraicher à Saint-Céré, avait été inclus dans un ensemble de mesures de précautions. Il fut convoqué par M. le Préfet et libéré à la suite des explications qu'il fournit et des engagements qu'il prit.

M. Cassagnade vient d'ailleurs d'écrire à M. le Préfet une lettre dans laquelle il dit en propres termes :

« Je vous renouvelle ma promesse non seulement de n'être pas une entrave à la politique du Maréchal mais de mon dévouement à son œuvre pour une France forte et unie. »

Appel aux chasseurs cadurciens

Le jour que vous attendez impatientement est tout proche : vous allez connaître la joie.

Pensez qu'il est un autre jour que vos amis attendent là-bas, dans les camps, avec une impatience autrement vive et douloureuse.

Donnez-leur donc un peu de votre joie.

Promettez-vous d'offrir aux malheureux prisonniers une des pièces du tableau que nous vous souhaitons de réaliser en ces premiers jours d'ouverture.

Nous savons que les cartouches sont rares et peut-être vos cuisinières éprouveront-elles une déception en vous voyant réduire le menu de la semaine ; mais au fond, comme vous, ne seront-elles pas heureuses et fières de faire une belle, une bonne action ?

A nos camarades qui attendent et qui souffrent, vous apporterez un complément de nourriture, mais aussi et surtout un peu de parfum de ces coteaux et de ces vallons qu'ils chérissent et vous leur prouverez qu'au moment de jouir de cette liberté des champs de Cahors à laquelle ils aspirent, hélas ! votre première pensée et votre premier geste ont été pour eux.

Une permanence sera assurée à la Maison du Prisonnier, rue Emile-Zola, les dimanches 6, lundi 7, mardi 8, de 8 heures à 20 heures. Vos dons y seront reçus et enregistrés nominativement. Dès le mardi, des cuisinières bénévoles assureront la cuisson, la mise en boîte et l'envoi du gibier.

Nous formons des vœux pour que, grâce à votre adresse et à votre générosité, tous nos prisonniers cadurciens puissent goûter la cuisine du pays. De tout cœur, Merci. — Le Comité.

Ceux qui souffrent pour descendre un escalier

Tous ceux dont les rhumatismes entravent les moindres gestes apprécieront les cachets Gandol. D'abord le Gandol calme très vite la douleur. De plus, il active l'élimination de l'acide urique. Avec le Gandol, l'amélioration est profonde, durable ; les articulations s'assouplissent, les mouvements deviennent plus libres. Aucun ennui pour l'estomac. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors : 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

POUR ETRE LIVRES PLUS VITE

La S.N.C.F. communique :

Les indications manuscrites portées sur les bulletins ou déclarations d'expédition et notamment le nom du destinataire, sont souvent très difficiles à lire, surtout dans les chantiers où l'éclairage est obligatoirement réduit. Il en est de même pour les étiquettes ou adresses apposées sur les colis.

Ces difficultés sont la cause de nombreuses erreurs d'acheminement et par suite de retards dans les livraisons.

En conséquence, pour faciliter leur lecture, les expéditeurs sont instamment priés de vouloir bien inscrire sur les bulletins et déclarations d'expéditions ainsi que sur les étiquettes, les noms du destinataire et de la gare de destination en lettres capitales.

Cette mesure aura pour effet d'assurer un acheminement et une livraison plus rapides.

Hyménées

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre aimable et excellente collaboratrice Mlle Irène Martin, corectrice à l'Imprimerie du Journal du Lot, avec M. Jean-Marie Desjammes, de Paris.

Avec tous ses camarades de l'Imprimerie et du Journal nous lui adressons nos meilleurs vœux.

Heureuses naissances

Nous apprenons que dans la nuit de mardi à mercredi Mme et M. Loïc Petit ont vu s'augmenter leur famille de deux nouveaux-nés. Mme Loïc Petit a mis heureusement au monde deux fillettes, ce qui porte à cinq le nombre de leurs enfants.

Nous prions M. le Préfet et Mme Loïc Petit d'agréer pour eux nos respectueuses félicitations et nos meilleurs vœux pour leurs enfants.

Le Président de la Délégation spéciale est l'interprète de la cité tout entière en adressant à Mme Loïc Petit et à M. le Préfet du Lot les félicitations et les meilleurs souhaits que tous forment pour le bonheur de leur famille et celui en particulier des jumelles dernière nées.

Les obsèques de Mme Bonnet

Les obsèques de Mme Louis Bonnet ont été célébrées samedi au milieu d'une foule d'amis qui étaient venus apporter à notre ami accablé de douleur le témoignage de leur sympathie attristée.

Les mots de consolation sont bien vains en de telles circonstances, aussi nous bornons-nous à assurer Louis Bonnet que nous compatissons de tout cœur à son inconsolable peine.

Concours de pêche

La Société de Pisciculture organise le dimanche 20 septembre un concours de pêche. Inscription chez MM. Vidailles, bourrelier et Estradel, coiffeur, jusqu'au 16 septembre, dernier délai.

Service Médico-Social

Les familles sont informées que les colonies de vacances du Falhal continuent durant le mois de septembre.

Aide aux femmes de 45 ans

La femme de 45 ans est souvent incommodée par divers maux, précurseurs du retour d'âge. Elle trouvera alors un secours précieux dans les Gouttes Floride qui améliorent la circulation et s'opposent à la congestion des organes. Les Gouttes Floride aident la femme à défendre sa santé et sa jeunesse. Le flacon de Gouttes Floride pour trois semaines : 14 fr. 30 seulement. Ttes Phies.

Au Lilas Blanc
79, bd Gambetta, CAHORS
Articles naturels
FLEURS NATURELLES
Tél. 248

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 6 septembre et la matinée du lundi 7 septembre 1942 par la pharmacie Paul GARNAL.

Soyez tous à l'écoute

Soyez tous à l'écoute le 7 septembre à 12 h. 45. Radio-Légion précisera les buts révolutionnaires de la Légion.

Une boisson d'été et de santé

On prépare une boisson de goût très agréable en faisant macérer 12 heures dans un litre d'eau froide deux cuillerées à soupe de Tisane Vichyflo. Cette boisson à l'avantage de faciliter le travail des reins, du foie et de l'intestin ; elle est très rafraichissante pour le corps. Beaucoup de personnes l'utilisent pour remplacer le vin : 10 fr. 20 la boîte. Ttes Phies.

POUR VOS BLES DE SEMENCE, sélectionnés, et le triage de vos blés à façon, adressez-vous à P. LAMBERT, céréales à Cahors, tél. 90.

ETAT-CIVIL

du 28 août au 4 septembre

Naissances
Alabert Jean-Paul, 12, rue Clémenceau.
Heilhes Marie-Françoise, 1, rue Victor-Hugo.
Vallée Marcel, rue Wilson.
Sanchez Monique, 2, rue Mascoutou.
Lopez José, rue Wilson.
Montlucci Jacques, rue Wilson.
Gojon Jacqueline, 53, bd Gambetta.
Béragne Marius, rue Wilson.

Publications de mariages
Tournois André, manutentionnaire et Hugon Simone, s.p.
Teurquell Paul, mécanicien-électricien et Salgues Marie, s.p.
Frayssinet Alban, cultivateur et Combes Laurence, s.p.

Décès
Tessonnières Alix, Vve Albert, s.p. 53, bd Gambetta.
Alabert Henriette, épouse Lavergne, 18 ans, 12, rue St-Maurice.
Weider Léone, épouse Bonnet, s.p., 58 ans, 1, rue des Capucins.
Francoulet Albert, agent d'assurances, 61 ans, place des Petites-Boucheries.
Rouanet Louis, s.p., 75 ans, 16 rue Mascoutou.
Lamothe Marie, épouse Facheux, s.p., 70 ans, rue Wilson.
Arbouys Jules, maraicher, 65 ans, route du Peyrat.
Pagès Paul, 1 mois, rue Wilson.
Delbut Paul, cultivateur, 60 ans, 21, rue Labarre.
Vigüé Marie, Vve Annés, s.p., 77 ans, 11, rue Pélegrin.

Bons engrais de sulfate de cuivre et de soufre

Les cultivateurs de la commune de Cahors, bénéficiaires de bons d'engrais de sulfate de cuivre et soufre, sont invités à retirer cette marchandise chez les commerçants de Cahors avant le 10 septembre courant, dernier délai.

CAHORS

Le Montat

Pour les prisonniers. — A l'occasion de la fête des prisonniers de guerre et du souvenir des morts des deux guerres, la quête organisée par la Jeunesse de la commune du Montat a rapporté 1.348 fr. 50. Cette somme servira à payer les frais d'envoi de colis aux prisonniers de la commune, à la restauration du monument aux morts et dons aux œuvres diverses.

Saux

Décès. — Samedi dernier, 29 août, Mme Vve Cauzit, née Vigouroux, est décédée presque subitement à l'âge de 68 ans. Les obsèques ont eu lieu le 31. C'est une femme de bien qui disparaît. Elle a élevé cinq enfants qui tous ont fondé une famille et se livrent aux travaux agricoles dans leur propriété respective. C'est un bel éloge qu'on fait d'elle en y ajoutant celui d'avoir conservé l'union entre tous ses fils. Que cette belle famille reçoive l'expression des meilleurs sentiments de tous en même temps que leurs condoléances émues.

Le blé. — On dépique dans notre commune. Le rendement est bon.

Elément de jeunesse

Un foie éliminant mieux toxines et acide urique, un sang plus pur, une peau plus saine, une souplesse musculaire plus grande. A tout cela contribue efficacement le Sels Largin, à base de chlorure de magnésium minéralisant et désinfectants dont un flacon de 10 fr. 40 permet de préparer un litre de solution. Ttes Phies.

FIGEAC

Saint-Céré
Au Rex cinéma. — Dimanche 6 septembre en matinée à 15 heures et en soirée à 21 heures le film « Quels seront les cinq ». Avec un bon complément et actualités françaises.

Nomination.

Nous apprenons avec plaisir que notre ami et compatriote le commandant Jean Barges vient d'être nommé maire de la commune de Loubressac près Saint-Céré. Nos plus sincères félicitations.

Un bon laxatif doit agir sur le foie

La constipation est due très souvent à la paresse du foie, qui ne produit pas assez de bile pour nettoyer l'intestin. Les comprimés Vichybol au sel Vichy-Etat régularisent la fonction biliaire, en même temps qu'ils réveillent l'intestin. C'est pourquoi ils agissent si sûrement, si naturellement, dans tous les cas de constipation. Vichybol : 8 fr. 20. Ttes Phies.

Quintonine

Le Fortifiant qui aide les Enfants à grandir
6 Fr. 80 le Flacon. - Toutes Pharmacies.

ÉCHOS

Les fêtes de la Légion à Cahors.

Nous n'avons pas pu tout relater de ce qui s'est passé pendant ces belles journées organisées à Cahors pour célébrer le deuxième anniversaire de la Légion des Combattants. Et nous avons certainement commis bien des omissions dont nous nous excusons. Elles sont dues à l'abandon de choses qu'il fallait rapporter et dont chacune eût nécessité de longs détails. Elles sont dues aussi à l'extrême brièveté à laquelle nous sommes contraints par les restrictions de papier qui se font de plus en plus dures.

Nous tenons à rapporter pourtant un résumé de ce qui nous a été dit par le Chef honoré et respecté de la Légion, M. Virebent, et sur quoi ne manquait pas d'insister l'excellent commandant Levé, particulièrement chargé de la propagande et des rapports avec la presse.

Il ne s'agit pas, disaient-ils, de monter des journées de fêtes. Le temps est malheureusement passé où l'on avait le droit de s'amuser, de se réjouir. Nos cérémonies n'ont rien de commun avec ces « ribouldingues » d'autrefois, simples prétextes à rigolades. Non. Ces journées portent avec elles une haute signification nationale et tendent plus à émouvoir le public qu'à l'amuser ! Il s'agit surtout de créer un sentiment commun, trop perdu pendant l'ancien régime, celui de la communauté, de la fraternité françaises. Il faut arriver à faire une âme commune à cette foule et à ce que chacun de ceux qui y participent, ne fut-ce que comme spectateur, se considère un peu comme une partie d'un ensemble qui est la France, qu'ils se sentent tous vraiment « compatriotes ».

C'est pourquoi chacune des cérémonies de la Légion est organisée autour d'une idée centrale qui la domine et lui donne son sens. C'est pourquoi aussi à chacune de ces manifestations il est fait une quête en faveur des prisonniers.

Car ceux-là, il importe de ne jamais les oublier !

METHODES PIGIER...

METHODES IMBATTABLES...
tout ce qui concerne la STENO-DACTYLOGRAPHIE, la COMPTABILITE, le CALCUL, la CORRESPONDANCE COMMERCIALE, les FRANÇAIS, l'ECRIURE, le DESSIN, etc., la COUPE, la COUTURE, la MODE, la LINGERIE.
Méthodes bientôt centenaires. Renseignements gratuits et inscriptions reçues : A Figeac : tous les mardis, 1, place Champollion (2^e étage). A Cahors : 12, Bd Gambetta, tous les jours (mardis exceptés).

CHASSE INTERDITE sur les domaines de Hautserres, Cne de Cieurac, du Menthier et de Manas, Cne du Montat.

PALAIS DES FÊTES

Samedi 5, soirée 21 h. Dimanche 6, matinée 15 h., soirée 21 h. : un très grand film : « LA LUTTE HEROIQUE ». Ne manquez pas d'aller voir ce chef-d'œuvre. Avec un bon complément. Actualité française.

M. Ruillier dit ensuite les raisons d'être de ces Maisons et les nombreux services qu'elles rendront aux prisonniers et à leurs familles. Il voit en elles un précieux symbole d'union de la nation tout entière.

M. Loïc Petit, dans ce langage si plein de choses et si bref de mots qui lui est particulier, déclare qu'il prend en charge de grand cœur la Maison du Prisonnier. Il assure que les rapatriés et, en attendant, leurs familles, y trouveront l'accueil auquel ils ont droit et il prie M. Ruillier de dire au Maréchal que la Maison de Prisonnier du Lot est entre bonnes mains.

La cérémonie officielle est terminée. On procède alors à la visite de l'installation et de ses différents services. Puis les visiteurs se retirent heureusement convaincus de visu que l'on a mis la sur pied un organisme de la plus haute valeur sociale.

GOURDON

Gramat

Société des jardins ouvriers de la ville de Gramat. — Les chefs de famille qui désirent louer un jardin dans les terrains de la Société, sont priés de se faire inscrire avant le 15 septembre, dernier délai, chez M. Rougeyrolles, Président, ou Malevergne, Secrétaire de la Société.

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies sera assuré, le dimanche 6 septembre, par la Pharmacie Rougeyrolles.

Cinéma Olympia. — Samedi 5 septembre, à 21 heures, un grand film : *Quels seront les Cinq?* Avec un bon complément et les Actualités Françaises.

Départ des Colonies de Vacances. — Après un séjour d'un mois dans notre ville, les Ames Vaillantes de Cahors, reçues au couvent de N.-D. du Calvaire, et les Coeurs Vaillants de la paroisse toulousaine de Saint-Sylve, hébergés à Saint-Charles, nous ont quittés.

Venus dans notre Causse avec quelque appréhension, il repartent gais et joyeux, le teint basané et les joues moins amaigrées.

Gramat regrettera le départ de tous ces petits colons. On ne les verra plus passer dans nos rues, fanion en tête, chantant avec entrain, gais et disciplinés, mais ils laisseront le souvenir d'une jeunesse pleine d'espérance et de foi, réconfort certain pour ceux qui voient dans une jeunesse aussi bien formée la meilleure assurance du redressement national.

REMERCIEMENTS

M. Louis BONNET et toute sa famille remercient bien vivement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Madame Louis BONNET

IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS
VENTE & ACHAT

MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

SERVICE GÉRANCE D'IMMEUBLES

Encaissement loyers
Recouvrement des arriérés
MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

PROBLÈME...
Série A ou Série B

SOLUTION...
Prenez les deux...

LOTÉRIE NATIONALE

R 5

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 625.000.000 DE FRANCS

Siège social :
à Paris, 29, boulevard Haussmann
Banque française inscrite N° 88
R. C. : Seine N° 61.162

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 août, en vertu de l'autorisation et des pouvoirs que lui confèrent les statuts, il est procédé à la double opération suivante :

LIBÉRATION TOTALE DU CAPITAL ACTUEL :

les 250 francs restant à verser sur les actions actuellement libérées de moitié sont appelés pour le 15 octobre 1942.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL :

de 625.000.000 à 750.000.000 de francs; par l'émission de 250.000 actions nouvelles de 500 francs nominal.

PRIX D'ÉMISSION : 540 francs

payables en souscrivant

Jouissance : 1^{er} janvier 1943.

DROIT DE SOUSCRIPTION À TITRE IRREDUCTIBLE : une action nouvelle pour cinq anciennes, sur présentation des certificats nominatifs, ou contre remise du coupon N° 27 des titres du porteur.

Les actionnaires peuvent, en outre, déposer des demandes tendant à obtenir la cession ultérieure d'un nombre supplémentaire d'actions nouvelles à titre éventuel et réductible.

Des dispositions sont prévues, conformément à la loi du 14 août 1941, réservant les droits des actionnaires « empêchés ».

DUREE DE LA SOUSCRIPTION : du 2 septembre au 15 octobre 1942 inclus. Dans toutes les Agences et Bureaux de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Notice publiée au « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » du 24 août, N° 34.

Cherche à acheter à Cahors, maison propre, 5 pièces ou villa confort. S'adresser au bureau du journal.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINIS.
U.O. 2012, 4-9-42.

ETUDE DE M^e JEAN FABRE, licencié en droit, notaire à Cahors.

...Suivant contrat reçu par M^e Jean FABRE, notaire à Cahors, le quatorze août mil neuf cent quarante-deux, enregistré à Cahors (A.C.), le dix-neuf du même mois, volume 784 bis, folio 52, numéro 459, Mme Paule-Félicité VALLET, sans profession, épouse de M. Léon BACH, employé à la Compagnie du Bourbonnais, demeurant ensemble à Cahors, 13, rue Georges-Clemenceau, a vendu à : Mme Marie-Louise COURTIOL, sans profession, épouse de M. Charles BOS, entrepreneur de sciage de bois, demeurant ensemble à Cahors, 5, allées Fénelon, un fonds de commerce de café et buvette exploité à Cahors, avenue de la Petite Vitesse, comprenant l'enseigne « chez Adrien », la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel servant à son exploitation et le droit au bail des locaux ou s'exploite le dit fonds. L'entrée en jouissance a été fixée au quatorze août mil neuf cent quarante-deux.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues à peine de forclusion dans les vingt jours de l'insertion qui renouvellera la présente à Cahors en l'étude de M^e Jean FABRE, notaire, 2, rue Jean-François-Caviole ou domicile élu à cet effet.

Pour première insertion : Jean FABRE.

ETUDE DE M^e PIERRE DESPRATS, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-cinq juin mil neuf cent quarante-deux, enregistré et signifié à avoué et à partie, entre : M. PRADDAUDE Jean, commis principal des Postes, demeurant précédemment à Saint-Martin-de-Vers et actuellement à Figeac (Lot), Et Mme DONADIEU Yvonne-Marie-Louise, épouse PRADDAUDE Jean, commis principal des Postes, avec lequel elle est domiciliée de droit mais autorisée à résider séparément et résidant de fait à Périgueux, rue Denis-Papin, numéro un, chez Mlle DONADIEU, sa tante, Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les mariés PRADDAUDE-DONADIEU, aux torts et griefs réciproques de chacun d'eux. Cahors, le trente-un août mil neuf cent quarante-deux. L'avoué, signé : DESPRATS.

JEUNE FEMME, instruction supérieure, bonnes références, cherche secrétariat, steno-dactylo. S'adresser au Bureau du Journal.

PETITES ANNONCES

J'ACHÈTE tous modèles machines à coudre. Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

LIVRES D'OCCASION

LIVRES ANCIENS
Achat, vente, échange
M^{me} ESTRADEL
31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

A vendre forte ânesse, docile, 11 ans, avec harnais, voiture et charrette. Painaud, métayers, Pradines (Lot). Tél. 8.

Retraité cherche femme de ménage. M. Brugalières, à Laberrie, Catus (Lot).

On demande jeune homme de 20 à 30 ans pour fabriquer semelles bois. S'adresser 38, rue Nationale.

On demande cordonnier. Travail assuré toute l'année. S'adresser : François, rue Nationale.

On demande bonne à tout faire. Références exigées. S'adresser au bureau du journal.

A vendre CUVÉ à vendanger, très bon état, de 10-11 barriques, Murat, Bellevue, Cahors.

A vendre BONNE CUVÉ, 7 barriques. S'adresser au Bureau du Journal.

On demande FAMILLE METAYERS, 3 personnes, libres fin septembre pour propriété 16 hectares, vallée du Lot. Ecrire Bureau du Journal sous n° 35.412.

A vendre VOITURE à cheval 4 roues état neuf. S'adresser : Molière, à Vignette par Luzech.

Pour remédier au manque de fourrage, semez immédiatement de la moutarde blanche, venue en 40 jours. La récolte se fera en octobre. En février à nouveau resemes pour récolter en mars. Fourrage excellent pour toutes les bêtes. En vente chez Mme Vernet, graines semences, 3, rue Joffre, Cahors.

Etude de Maître BOUYSSOU Jean Léon, Licencié en Droit, Notaire à Cahors (Lot)

ADJUDICATION VOLONTAIRE D'IMMEUBLES

dépendant de la succession de Mademoiselle Jeanne-Marie-Antoinette TARDIEU, et situés à CAHORS, rue Hautesserre, n° 5 et place Victor-Hugo

Le 6 Octobre 1942 à quatorze heures

En l'étude à Cahors, rue du Maréchal-Foch, de Maître Bouyssou, notaire en ladite ville, il sera procédé le 6 octobre 1942 à 14 heures, par extinction des feux, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, sans baisse des mises à prix et sans blottement en trois lots et sur les mises à prix ci-après des immeubles ci-après désignés :

DESIGNATION

Un immeuble en nature de maison d'habitation et jardin sis à Cahors, place Victor-Hugo et rue Hautesserre numéro 5, paraissant cadastré au plan cadastral de la ville de Cahors, section N, numéros 2257 p., 2275 p., 2261 et 2262 pour une contenance de 15 ares 68 centiares.

Cet entier immeuble confronte de l'est à propriété Vincent, du nord, pour le jardin, à Place Victor-Hugo et pour la maison à propriété Garrigues, de l'ouest, pour partie du jardin, à propriété Garrigues et pour la maison à rue Hautesserre, enfin du midi à propriété occupée par le Pensionnat Saint-Gabriel.

Sur ce jardin se trouve un puits avec pompe, du côté de la limite Vincent et une prise d'eau de la ville avec bassin, et au-devant de la maison du côté est, une partie cimentée de 35 m² environ avec puits perdu. Il est clôturé du côté Vincent par un mur, du côté place Victor-Hugo par un mur surmonté d'une grille en fer, mur qui comprend vers son milieu un portail en fer et un ventail et du côté sud par un mur de clôture qui semble dépendre de la propriété pour la plus grande partie et par des constructions qui semblent avoir été élevées sur le restant du mur de clôture.

Le jardin est complanté de tonnelles en fer, vignes montées sur fil de fer et de nombreux arbres fruitiers. La maison comprend deux corps d'immeubles attenants, séparés par un mur.

Le premier corps dit « Grande maison » ou « Maison Neuve », comprend :

1° Une courrette sur la rue Hautesserre desservant par un perron et un palier extérieur, tant ce corps d'immeuble que celui dont il sera ci-après question par une terrasse attenante. Les courtes, perron et terrasse sont séparés de la rue Hautesserre par une grille en fer et un portail à deux vantaux aussi en fer.

2° Un rez-de-chaussée surélevé composé d'une entrée servant de palier à l'escalier qui dessert l'étage, un corridor faisant communiquer l'entrée avec le jardin par un second perron avec terrasse cimentée et un appartement composé d'un corridor éclairé par une fenêtre à l'ouest d'une cuisine éclairée par une fenêtre à l'est donnant sur le

jardin, d'une salle à manger éclairée par une fenêtre aussi à l'est. Les water-closets extérieurs sont desservis de plain-pied par le jardin. Cet appartement comprend en outre une chambre éclairée par une fenêtre à l'ouest et une autre au midi. Entre la chambre et la salle à manger se trouve un cabinet noir à usage de cabinet de toilette. Dans chacune de ces trois pièces se trouve une cheminée. Mais cet appartement qui a le gaz et l'électricité n'a pas l'eau de la ville.

3° Un premier étage composé : d'abord de deux petites pièces éclairées chacune par une fenêtre à l'ouest, communiquant entre elles et la première desservie par une porte donnant sur le palier de l'escalier ; d'un corridor desservant la cuisine éclairée par une fenêtre à l'est et la salle à manger éclairée par une porte-fenêtre à l'est donnant sur un petit balcon desservant les water-closets à l'extérieur ; d'une pièce de débarras noire ; de la cage de l'escalier desservant le second étage et enfin d'une chambre éclairée par une fenêtre à l'ouest et une fenêtre au midi. Dans chacune de ces cinq pièces se trouve une cheminée. Cet appartement qui a le gaz et l'électricité n'a pas l'eau de la ville.

4° Un second étage desservi par l'escalier dont il est ci-dessus question formé d'une chambre légèrement mansardée, éclairée par une fenêtre à l'ouest et une autre au midi. Dans cette dernière pièce se trouve une cheminée.

5° Un vaste grenier occupant le dessus de la salle à manger, de la cuisine, du corridor et des deux petites pièces du premier étage.

6° Sous ce corps d'immeuble se trouve une cave divisée en deux compartiments dans laquelle on accède par un escalier de pierre dont l'entrée se trouve dans le corridor situé au dessous du corridor d'entrée et donnant sur le jardin.

Le deuxième corps d'immeuble comprend :

1° Au niveau du jardin, desservi par une porte donnant sur ce jardin, un couloir desservant à gauche une pièce à usage de débarras éclairée par une fenêtre à l'est qui dessert par une porte une seconde pièce à usage de cuisine buanderie, éclairée par fenêtre à l'est et par un soupirail sous la terrasse de la rue Hautesserre et encore un bûcher éclairé par un soupirail à l'ouest. Au bout du couloir se trouve encore une petite cave éclairée par un soupirail à l'ouest. Sous la terrasse de la rue Hautesserre se trouve une buanderie.

2° Au rez-de-chaussée, surélevé et desservi par une porte fenêtre donnant sur la terrasse côté rue Hautesserre : une entrée desservant à gau-

che le couloir et l'escalier desservant le sous-sol, en face une chambre éclairée par une porte fenêtre à l'est, cette chambre comprenant une alcôve et un cabinet de toilette-cuisine ; à droite une salle à manger éclairée par une petite pièce donnant sur le jardin et par une autre petite pièce à usage de cuisine donnant à l'ouest sur la rue Hautesserre.

3° Au dessus du tout un grenier. Cet appartement a l'eau, le gaz et l'électricité.

En outre, il y a contre la cuisine, des water-closets donnant dans une fosse septique.

RESERVE DE JOUISSANCE

Ladite vente ne sera faite que sous réserve du droit de jouissance qu'a sa vie durant Mlle Juliette DURAND, demeurant à Cahors, rue du Docteur-Bergounioux, née à Cahors, le 8 mai 1889, sur les parties d'immeubles ci-après désignées :

1° L'appartement formant le premier étage du corps d'immeubles dénommé « Grande maison », l'entier second étage et l'entier grenier de ce même corps d'immeubles avec l'entier escalier, le droit de passage dans le corridor et la plus grande partie de la cave se trouvant sous ce même corps d'immeubles.

2° Et les trois pièces se trouvant au sous-sol du corps d'immeubles dénommé « Petite maison », de plain-pieds avec le jardin, avec droit aux water-closets situés dans le jardin et attendant l'immeuble bâti.

Premier lot

Le premier lot comprendra partie du jardin attendant à propriété Vincent. Cette partie sera délimitée à l'est par le mur la séparant de la propriété Vincent ; au nord par la place Victor-Hugo sur une longueur de quatorze mètres à partir du parement ouest du mur la séparant de la propriété Vincent, prise à un mètre cinquante centimètres du sol ; au sud par la propriété du Pensionnat Saint-Gabriel, mur de clôture qui semble propriété de Mlle Tardieu, sur une longueur de dix-sept mètres vingt centimètres, mesuré comme il est dit ci-dessus. Enfin à l'ouest par le lot suivant dont il sera séparé par une ligne divisoire allant de la place Victor-Hugo à la propriété du Pensionnat Saint-Gabriel et réunissant les deux points ci-dessus fixés.

Ce premier lot aura une surface d'environ 585 mètres carrés sans garantie.

Sur ce lot se trouve compris un puits avec pompe et un trou à fumier, au fond à l'angle sud-est.

Ce lot ainsi formé sera mis en vente sur la mise à prix de CENT QUINZE MILLE FRANCS **115.000 fr.**

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra partie du jardin à prendre attendant le lot ci-dessus décrit.

Cette partie sera séparée à l'est du premier lot par la ligne divisoire ci-dessus établie : au nord par la place Victor-Hugo, sur une longueur de quatorze mètres à prendre à compter de la ligne divisoire ci-dessus établie, ligne se trouvant elle-même à quatorze mètres du parement ouest du mur séparant l'entier immeuble de la propriété Vincent ; au sud, par la propriété du Pensionnat Saint-Gabriel ; mur de clôture qui semble propriété de Mlle Tardieu ; enfin, à l'ouest, par une ligne divisoire réunissant la place Victor-Hugo à la propriété du Pensionnat Saint-Gabriel et réunissant deux points qui sont :

Le premier en bordure de la place Victor-Hugo à vingt-huit mètres du parement ouest du mur séparant l'entière propriété de la propriété Vincent pris à un mètre cinquante centimètres du sol ;

Et le second en bordure de la propriété Saint-Gabriel à trente et un mètres trente centimètres du parement ouest du mur séparant la propriété de la propriété Vincent, pris à un mètre cinquante centimètres du sol.

Ce deuxième lot aura une surface d'environ 516 mètres carrés sans garantie.

Dans ce lot se trouve le portail donnant sur la place Victor-Hugo, une prise d'eau de la ville et un bassin.

Ce lot ainsi formé sera mis en vente sur la mise à prix **100.000 fr.** de CENT MILLE fr.

Troisième lot

Le troisième lot comprendra toute la partie d'immeuble donnant sur la rue Hautesserre avec maison d'habitation, terrasse et entrée y construites, à l'est la partie de l'immeuble cimenté où se trouve un puits perdu et les water-closets donnant sur le jardin et une partie du jardin à prendre attendant le deuxième lot ci-dessus formé et à l'ouest de ce dernier.

Ce troisième lot confrontera au nord à place Victor-Hugo sur une longueur de cinq mètres vingt centimètres et à la propriété Garrigues sur toute sa largeur ; au midi à la propriété du Pensionnat Saint-Gabriel sur toute sa largeur ; à l'ouest à rue Hautesserre ; enfin à l'est au deuxième lot ci-dessus formé et dont il sera séparé par une ligne divisoire réunissant deux points dont le premier est situé au nord, en bordure de la place Victor-Hugo à vingt-huit mètres du pare-

ment ouest du mur séparant l'entière propriété de la propriété Vincent et à cinq mètres vingt centimètres du parement est de la propriété Garrigues, le tout pris à un mètre cinquante centimètres du sol. Et dont le second est situé au sud en bordure de la propriété du Pensionnat Saint-Gabriel à trente et un mètres trente centimètres du parement ouest du mur séparant l'entière propriété de la propriété Vincent et à six mètres quatre vingt cinq centimètres du parement est de la maison d'habitation comprise dans le présent lot, le tout mesuré à un mètre cinquante centimètres du sol.

Ce troisième lot aura une surface y compris le sol de la maison, des water-closets, du puits, de la partie cimentée et le jardin, de 467 mètres carrés environ, mais sans garantie.

Il est ici fait observer que c'est sur partie de ce troisième lot que doit s'exercer la jouissance de Mlle DURAND, sa vie durant, ladite partie étant ci-dessus désignée.

Ce lot ainsi formé sera mis en vente sur la mise à prix de CENT QUATRE-VINGT MILLE FRANCS **180.000 fr.**

Les adjudicataires seront tenus de respecter les baux et location consentis ; ils feront leur affaire personnelle des polices d'assurances contre l'incendie.

Ils paieront, soit le jour de l'adjudication, soit le lendemain avant midi, entre les mains et sur les quittances de Maître Bouyssou, notaire, les droits d'enregistrement et de timbres auxquels la mutation pourra donner ouverture, les honoraires du notaire et chacun proportionnellement aux mises à prix ci-dessus indiquées, le montant des frais d'annonces, d'affiches et autres débours dont le chiffre sera déclaré avant l'adjudication. Le tout sans diminution du prix principal.

Le prix principal d'adjudication devra être payé en l'étude de Maître Bouyssou, notaire, soit le jour même de l'adjudication, soit avec intérêts au taux légal à compter du jour de l'adjudication, aussitôt après l'accomplissement des formalités hypothécaires et dans le délai de quatre mois au plus tard.

Conformément à l'article 7 de la loi du 16 novembre 1940 les enchères seront seulement reçues de la part de personnes qui justifieront de l'autorisation qui leur aura été délivrée par Monsieur le Préfet du Lot.

Les conditions de l'adjudication et tous renseignements utiles sont contenus dans le cahier des charges dressé par Maître Bouyssou, notaire, dont toute personne pourra prendre connaissance en son étude à Cahors, rue du Maréchal-Foch.

Signé : BOUYSSOU.

CAHORS, COUESLANT